



Commission des solidarités

4441 - Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine gérontologique

Mise en oeuvre des actions "ateliers équilibre et ateliers mémoire" en faveur des personnes âgées - Contrat pluriannuel 2013-2014

Rapport n° CP/2013/737

Service gestionnaire :

Service des droits et prestations pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Résumé :

Le Conseil Général du Bas-Rhin est engagé depuis 2005 dans le développement d'actions de prévention du vieillissement à travers notamment, un soutien financier en faveur de l'association Pac Eureka, pour la mise en oeuvre d'ateliers Equilibre et d'ateliers Mémoire.

La prévention constitue par ailleurs l'un des volets inscrits au schéma gérontologique 2010-2014.

Par délibération du 3 septembre 2012, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé d'une part, la dénonciation de la convention passée entre le Département et l'association Alsace Eureka Equilibre et d'autre part, l'engagement d'une réflexion conjointe avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) en vue de l'élaboration d'une nouvelle convention tripartite.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente cette convention liant l'ARS, le Département et l'association Alsace Eureka Equilibre.

I – Rappel du contexte ayant conduit au repositionnement du Département

Les modalités de partenariat établies par convention entre le Conseil Général du Bas-Rhin et l'association Alsace Eureka Equilibre sont restées inchangées depuis 2005. Ainsi, les critères de la subvention versée par le Département n'étaient pas clairement définis, aucun seuil plafond n'étant fixé, l'apport financier n'a cessé d'augmenter. Ainsi, le soutien du Département a progressé de 22% en 4 ans. En 2012, la subvention globale du Conseil Général du Bas-Rhin était de 66 500€.

De plus, même si les conventions prévoyaient un dispositif d'évaluation, celui-ci se limitait à un simple nombre minimum d'ateliers à réaliser.

Enfin, la prévention relevant de la compétence directe de l'ARS, cette dernière s'est engagée, dans le cadre du Projet régional de Santé, dans la redéfinition de ses orientations prioritaires dans ce domaine.

Ces éléments ont conduit le Département à dénoncer la convention le liant, depuis 2005, à l'association Pac Eureka et à définir un nouveau projet en partenariat renforcé avec l'ARS, pilote de la prévention.

II – La proposition de convention 2013 – 2014, un engagement tripartite dans un cadre maîtrisé

Un projet de convention a été établi associant l'ARS et le Département dans l'appui apporté à l'association. Son contenu intègre plusieurs principes :

- un engagement financier de l'ARS et du Département annoncé pour 2013 et 2014 ; La contribution du Conseil Général étant pour les ateliers Equilibre et les ateliers Mémoire d'un total de 132 260€ pour les 2 années, soit 66 130€ par an (le Département ayant décidé de maintenir le financement à hauteur de celui attribué en 2011)
- des modalités de versement en plusieurs étapes permettant de s'assurer de la mise en œuvre des actions prévisionnelles
- un engagement du promoteur autour de l'information et la communication afin de rendre plus lisible le soutien des financeurs
- un dispositif de suivi annuel et d'évaluation tant quantitatif que qualitatif co-piloté par les financeurs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve la convention de partenariat 2013-2014 jointe en annexe au rapport*
- *approuve les montants à verser à l'association Alsace Eureka Equilibre dans le cadre de cette convention :*
 - *pour 2013 : 66 130€*
 - *pour 2014 : 66 130€.*

Elle autorise le Président du Conseil Général à signer cette convention.

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique Kennel, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL